

Si l'élève durant son parcours FMSS termine sa 2^e secondaire, il doit réussir les épreuves suivantes :

ÉPREUVES OBLIGATOIRES MINISTÉRIELLES

Date	Épreuve	Secondaire	Pourcentage
16 mai 2018	Français écriture	2 ^e secondaire	Cette épreuve ministérielle compte pour 20% du résultat final de l'année.
Du 28 mai au 8 juin 2018	Mathématique compétence 1: résoudre une situation problème	2 ^e secondaire	Cette épreuve obligatoire commission scolaire compte pour 20% du résultat final de l'année.
juin 2018	Mathématique compétence 2 : utiliser un raisonnement mathématique	2 ^e secondaire	Cette épreuve obligatoire commission scolaire compte pour 20% du résultat final de l'année.

NORME	MODALITÉS
Pour toute épreuve obligatoire imposée par le ministre, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 20 % de la note finale de cet élève.	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence motivée, l'école pourra fixer une date de reprise si le résultat est requis pour porter un jugement. En cas d'absence non motivée, la note de 0 sera attribuée et considérée dans le calcul du résultat final de l'élève.

Conformément aux dispositions du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le ministre décernera, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et qui a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures. Cette formation comporte :

- 200 heures en langue d'enseignement;
- 100 heures en langue seconde;
- 150 heures en mathématique;
- 75 heures en préparation au marché du travail;
- 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.



École secondaire les Seigneuries

165, route 218

St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2016-2017
FMSS**

ANNEXE C

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2017**.

- Une **communication par mois** sera faite par le tuteur auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **28 août au 9 novembre 2017**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis le **16 novembre 2017** en soirée et le **17 novembre 2017** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **10 novembre 2017 au 8 février 2018**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves le **15 février 2018**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le 15 février 2018 en soirée.

Troisième bulletin :

- Étape du **12 février au 22 juin 2018**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin acheminé par la poste dans la semaine du 25 juin 2018.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (1^{re} et 2^e secondaire)

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X	X
	Lire (40 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
	Écrire des textes (30 %)	X	X	X
Insertion professionnelle	S'approprier des compétences spécifiques à un métier semi-spécialisé (50 %)	X	X	X
	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail (50 %)	X	X	X
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel (33 %)	X	X	X
	Se donner une représentation du monde du travail (33 %)	X	X	X
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle (34 %)	X	X	X

Au dernier bulletin de l'année scolaire, afin de s'assurer d'une interprétation adéquate des résultats des élèves inscrits en FMS, le MELS demande d'identifier par un astérisque* les compétences pour lesquelles un élève ne répond pas aux exigences du programme auquel il est inscrit (attente de fin d'année) et d'apporter des précisions dans la partie *Commentaires*. Ainsi, il s'assure d'une compétence uniforme et adéquate des résultats au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...